

**Contribution du Royaume Maroc à l'« Outcome document » de la 4^{ème}
Conférence internationale sur le financement du développement
(FfD 4)**

Suite à l'appel lancé par les co-facilitateurs de la 4^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement (FfD 4), prévue en Juillet 2025 à Séville, en Espagne, le Royaume du Maroc soumet son projet de contribution à l'« Outcome document » du FfD4.

La contribution du Maroc, qui prend en considération les priorités nationales, est présentée selon les mêmes axes qui ont été retenus dans le plan d'action d'Addis-Abeba.

1. LES RESSOURCES PUBLIQUES INTERIEURES

- La mobilisation des ressources publiques intérieures devrait prendre une place considérable dans les politiques des pays en vue de disposer des ressources nécessaires pour le financement de leurs programmes de développement.
- Un engagement devrait être pris par les pays pour revoir leur dispositif fiscal en vue d'assurer un élargissement de l'assiette fiscale (en intégrant notamment les activités informelles), une simplification des procédures fiscales (à travers la réduction des démarches procédurales) ainsi qu'une facilité de recouvrement (principalement à travers la digitalisation de la collecte de l'impôt).
- Lutter contre l'évasion fiscale et la fuite des capitaux : les pays sont appelés à reconnaître que la mobilisation des ressources nationales est souvent limitée par l'évasion fiscale, la fuite de capitaux ainsi que les flux illicites. A cet égard, les pays devraient appeler à une coopération internationale plus renforcée en matière fiscale en vue de surmonter les défis de la mobilisation des ressources intérieures en œuvrant pour une coopération inclusive qui prévoit de renforcer la participation des pays en développement dans la prise de décision et l'élaboration de normes fiscales internationales.
- Le renforcement des Partenariats Public-Privé (PPP) constitue un moyen efficace de mobilisation des ressources internes dans un contexte où les flux de financement traditionnels, tels que l'Aide Publique au Développement, s'avèrent insuffisants pour répondre aux besoins de l'Agenda 2030 d'Addis-Abeba. Les pays sont appelés à mutualiser les ressources privées et publiques afin de favoriser l'effet de levier nécessaire pour maximiser l'impact de ce mode de financement sur le développement. Des incitations appropriées et des politiques publiques adaptées à l'échelle nationale et mondiale devraient également être prévues, définissant le rôle et l'interaction des flux publics et privés.
- Renforcement de la contribution du secteur public : le secteur public marchand est appelé à contribuer davantage au budget des pays, renforçant ainsi les ressources internes publiques disponibles. A cet égard, les pays devraient reconnaître l'utilité de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la rentabilité dudit secteur et revoir sa structure en vue de libérer des fonds aux projets prioritaires.
- Les envois de fonds des migrants constituent, pour plusieurs pays, un gisement de financement et présentent un potentiel de financement important du développement. Les pays sont appelés à s'accorder à exploiter davantage les modalités pour faciliter le transfert légal des fonds au niveau international et en réduire les coûts.

2. LE SECTEUR PRIVE INTERIEUR ET INTERNATIONAL ET FINANCE

- L'amélioration du climat des affaires est un processus continu, qui doit s'adapter de façon agile aux évolutions enregistrées aussi bien au niveau national qu'international. A cet égard, les pays sont appelés à multiplier leurs efforts en vue de hisser leurs dispositifs législatif et institutionnel au diapason des nouveaux standards internationaux. Les partenaires étrangers sont appelés, pour leur part, à multiplier les programmes de renforcement des capacités, sur mesure, afin d'aider les pays africains à rendre leur cadre juridique et institutionnel plus propice aux investissements privés.
- Afin de faciliter l'acte d'entreprendre, il devient de plus en plus nécessaire de veiller à la digitalisation des procédures liées aux investissements. Aussi, des mesures devraient être prévues par les pays, en collaboration avec les partenaires internationaux, en vue de digitaliser les services en question (création d'entreprise en ligne, paiements en ligne, mobilisation des financements en ligne ...).
- L'accès des entreprises, principalement des micro, petites et moyennes entreprises au financement est considéré comme un axe essentiel dans les politiques publiques. A cet égard, les pays devraient s'engager à intensifier leurs efforts en vue d'améliorer l'accès de ces entreprises aux financements disponibles et surtout, à adapter les mécanismes en vigueur aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'entreprise.
- Le financement du secteur privé passe, notamment, par un secteur financier fort. Aussi, il est appelé à ce que les pays modernisent et approfondissent davantage ledit secteur, en tant que levier de croissance inclusive et durable, à travers notamment la digitalisation des services financiers, l'inclusion financière, le renforcement de la mobilisation de l'épargne à long terme ainsi que l'introduction de nouveaux instruments financiers (finance participative, marché à terme, solutions innovantes en faveur des PME, y compris pour le financement des projets verts). Les pays pourraient être invités, par ailleurs, à multiplier les fonds de soutien, principalement des start-up et des PME et à renforcer leur coopération pour mettre en place des mécanismes, notamment régionaux, de financement de ces entreprises.
- La coopération internationale doit être renforcée à plusieurs niveaux. Elle doit permettre d'accompagner les pays à surmonter les obstacles à l'investissement privé, en particulier dans les pays en développement. Les pays sont appelés, ainsi, à exprimer leur engagement à concrétiser les projets de coopération lancés avec les partenaires internationaux et à capitaliser sur les initiatives régionales, appelant au renforcement des mécanismes de financement du secteur privé. Par ailleurs, l'accent devrait être mis par les pays sur le renforcement des chaînes de valeur régionales et internationales en vue de permettre une fluidité des flux d'investissement et du commerce au niveau régional.
- Les investissements privés étrangers ne devraient pas constituer uniquement une source stable de financement mais devraient être également un vecteur de transfert de savoir-faire et de technologie. A cet égard, des engagements internationaux devraient être pris

par les investisseurs étrangers en vue d'assurer un minimum de transfert de savoir-faire et de technologie.

- Des mécanismes de présentation des cadres régissant les investissements dans les pays sont à mettre en place, en collaboration avec les partenaires étrangers, en vue de donner la visibilité nécessaire aux investisseurs nationaux et internationaux. En outre, les pays pourraient être appelés à communiquer sur les ambitions et réalisation de leurs politiques sectorielles, ce qui permettrait de consolider leur attractivité.

3. LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

- Les Banques multilatérales de développement (BMD) sont appelées à revoir l'architecture financière internationale et à optimiser leurs capacités opérationnelles et financières afin d'accélérer le développement durable. Elles sont appelées, en outre, à aligner leurs actions sur les priorités des pays et à assurer la mise en œuvre rapide des engagements pris.
- Les BMD devraient mettre en place davantage de mécanismes d'intervention, permettant de faire face aux difficultés inhérentes aux changement climatique et à assurer une transition énergétique.
- Les partenaires internationaux devraient s'engager à faciliter l'accès des pays, principalement aux développement, à des financements concessionnels, qui tiennent compte de leurs contraintes et fragilités spécifiques. Ils sont appelés, par ailleurs, à encourager l'utilisation d'instruments novateurs, comme les financements mixtes et innovants, pour répondre aux besoins croissants de financement.
- Les partenariats avec les BMD devraient être renforcés en vue d'améliorer les écosystèmes nationaux et régionaux, promouvoir la digitalisation, soutenir les entreprises, spécialement les TPME et maximiser l'impact notamment régional. Une attention particulière devrait être accordée à l'accompagnement des initiatives de coopération triangulaire et sud-sud.
- Les collaborations internationales devraient constituer des chaînes de partage des technologies et de l'innovation au niveau mondial. Des Accords de partage des technologies et des nouvelles innovations pourraient être, ainsi, prévus dans le cadre de ces partenariats.
- Les partenaires bilatéraux et les institutions financières de développement sont appelés à renforcer les volumes d'intervention et la mise en place de nouveaux mécanismes de financement pour répondre aux besoins liés à la réalisation des ODD, notamment en ce qui concerne les infrastructures, le capital humain, l'inclusion, le transfert de technologie et l'économie verte.

4. LE COMMERCE INTERNATIONAL COMME MOTEUR AU DEVELOPPEMENT

- Un appel pourrait être lancé pour une meilleure intégration, principalement des pays en développement, dans les chaînes de valeur aussi bien régionales qu'internationales, combinée au renforcement de l'industrialisation locale. Le rôle des organisations internationales est primordial afin d'accompagner lesdits pays pour capter davantage de

valeur ajoutée et créer des emplois. En outre, une mise en œuvre optimale des Accords de Libre-échange signés serait nécessaire pour atteindre cet objectif.

- L'accent devrait être mis sur le renforcement des infrastructures de transport aussi bien au niveau national, régional qu'international et ce à travers la mise en place, au niveau mondial, d'incitations à l'investissement dans ce secteur ainsi que des mécanismes diversifiés de financement.
- L'écosystème des transactions commerciales et financières internationales devrait être renforcé à travers notamment l'harmonisation des règles de fonctionnement ainsi que l'accélération de la numérisation et de l'utilisation des nouvelles technologies en matière de paiement.
- Des initiatives internationales pourraient être lancées en vue d'une meilleure valorisation des actifs, notamment verts, des pays en développement. L'objectif est de monétiser lesdits actifs, notamment dans le cadre de l'expansion des technologies bas carbone telles que le lithium, le cobalt et le manganèse.
- Pour ce qui est de l'agriculture, le Maroc plaide pour un traitement spécial et différencié des pays en développement, importateurs nets de produits alimentaires (NFIDCs), afin de renforcer la sécurité alimentaire de ces pays, tout en stimulant leur production agricole.
- Une promotion du commerce inclusif est à prévoir à travers notamment l'autonomisation et l'intégration économique des jeunes et des femmes dans le secteur du commerce, qui devrait être plus explicite au niveau international à travers principalement des mesures telles que la mise en place de mécanismes spécifiques de financement des projets initiés par les jeunes et les femmes ou encore davantage de programmes d'accompagnement de ces projets.
- La coopération internationale, aussi bien multilatérale que régionale, devrait prévoir des mécanismes innovants de financement du commerce ainsi que des programmes de renforcement des capacités dans le domaine commercial, ce qui permettrait de stimuler les échanges.

5. LA DETTE ET LA SOUTENABILITE DE LA DETTE

- Il est impératif d'adopter, au niveau international, des nouvelles mesures proactives pour garantir encore plus la stabilité financière à court terme et favoriser une croissance durable face aux défis de la dette, notamment dans le continent africain.
- Une revue des mécanismes d'accompagnement des institutions internationales serait nécessaire en vue de donner le temps opportun aux pays en difficultés de pouvoir mettre en place des politiques économiques et financières saines visant la préservation de leurs équilibres macro-économiques.
- Des outils devraient être prévus au niveau international, permettant aux pays en difficultés de reconstituer leurs réserves en vue du financement de leur effort d'investissement axé sur le développement durable.

- De nouveaux mécanismes innovant pourraient être développés au niveau international, principalement ceux axés sur la mobilisation de ressources locales, les rachats de dettes contre investissements, les restructurations de dettes ou encore l'ajustement des paiements en fonction des chocs.
- Des programme d'assistance et de renforcement des capacités des institutions internationales sont à prévoir en vue de concevoir des programmes de développement intégrés, guidés par des objectifs bien définis et soutenus par des mécanismes de financement novateurs.

6. LA RESOLUTION DES PROBLEMES SYSTEMIQUES

- Le Maroc préconise la révision des mécanismes de financement, la réduction des asymétries dans la distribution des ressources financières mondiales et un accès plus équitable au financement pour les pays en développement. Cela inclut des propositions pour une meilleure gestion de la dette, des mécanismes de financement plus souples pour répondre aux crises et des solutions de financement innovantes pour des défis mondiaux tels que le changement climatique.
- Les institutions de Bretton Woods sont appelées à mettre en place la Déclaration commune des banques multilatérales de développement, conclue à l'occasion de la COP 28 en faveur d'une action climatique et de développement socialement inclusive, qui tienne compte de la dimension de genre et qui soit positive pour la nature.
- Le renforcement de la résilience des pays en développement face aux chocs extérieurs, notamment climatiques, passe par le renforcement des conseils en matière de politiques publiques et de l'assistance technique, notamment en termes de conception et de priorisation des programmes de réformes ciblés dans le capital humain et dans les infrastructures physiques et sociales.
- Les partenaires au développement devraient accorder un appui particulier technique et financier aux chantiers d'infrastructures et initiatives régionaux visant à faire progresser l'intégration et le développement, notamment du continent africain, principalement pour réussir et tirer plein profit du grand projet de zone de libre-échange continentale (ZLECAf).

7. G- LA SCIENCE, TECHNOLOGIE, INNOVATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

- Des mesures en termes de facilitation que de financement devraient être prises au niveau international pour accroître les investissements dans l'infrastructure numérique innovante, et ce afin de lever les obstacles au progrès technologique et favoriser les innovations.
- Il serait nécessaire de prévoir des mécanismes internationaux pour le développement et le financement des plateformes numériques permettant aux jeunes entrepreneurs, notamment africains, de commercialiser leurs idées et produits, tout en renforçant leurs compétences pour les déployer à l'échelle mondiale.

- Une infrastructure de qualité en technologies de l'information et de la communication (TIC) devrait être priorisée dans les politiques publiques des pays, avec des programmes de renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines.
- Des incitations devraient être prévues pour l'encouragement des investissements du secteur privé dans la facilitation des transactions transfrontalières à faible coût ou encore le renforcement des protocoles de sécurité contre la fraude, le blanchiment de capitaux et les cyber-vulnérabilités.
- Les nouvelles technologies promettent de stimuler la productivité et la croissance. Cependant, elles posent également des défis importants, susceptibles de déplacer des emplois et d'aggraver les inégalités. A cet égard, et pour se préparer à l'adoption de l'IA, les pays sont appelés à investir dans les compétences et les infrastructures technologiques, avec l'appui des partenaires internationaux. Une attention particulière devrait concerner également la promulgation de réglementations visant à atténuer les risques de ces nouvelles technologies et garantir leur utilisation sûre et responsable.